

Construction et réparation navale Concarneau - 2024

GRILLE TARIFAIRE (en euros H.T.)

		TARIF 2024
ASCENSEUR : MOUVEMENT (= MONTEE + DESCENTE)		
	Coefficient appliqué au volume	1,33 €
	Minimum facturation	1 694,78 €
ASCENSEUR : SEJOUR		
	Droit par ml hors tout et par jour ouvrable	17,80 €
	Dégressivité: -5% à partir 60ème jour	16,95 €
ASCENSEUR : RETRAITEMENT Des EAUX*, DECHETS** et NETTOYAGE TP (forfait) * Eaux de ruissellement ** hors déchets encombrants		
	de 0 ml à 28 ml	172,86 €
	de 28,1 ml à 35 ml	242,92 €
	au-delà de 35,1 ml	345,74 €
	Supérieur à 50,1 ml ou séjour supérieur à 30 jours	424,00 €
ASCENSEUR : CALAGE d'un navire		
	sur ber spécifique < 35 ml	1 067,72 €
	sur ber spécifique > 35,1 ml	1 440,56 €
ELEVATEUR A SANGLES : MONTEE DESCENTE avec ou sans CALAGE		
nouveau 2024	(Forfait. Ou Taux horaire si temps d'attente, centrage, calage avec maintien dans les sangles)	
	jusqu'à 12 ml	564,93 €
	de 12,1 ml à 20 ml	610,13 €
	de 20,1 ml à 28 ml	677,91 €
	de 28,1 ml à 35 ml	734,41 €
	au-delà de 35,1 ml	847,40 €
	supérieur à 43,1ml	Nous consulter
AIRE DE REPARATION NAVALE : SEJOUR TERRE PLEIN avec ou sans CALAGE en jours ouvrables		
	jusqu'à 12 ml	115,24 €
	de 12,1 ml à 20 ml	126,77 €
	de 20,1 ml à 28 ml	138,30 €
	de 28,1 ml à 35 ml	149,82 €
	au-delà de 35,1 ml	172,86 €
	supérieur à 43,1ml	Nous consulter
AIRE DE REPARATION NAVALE : calage spécifique (forfait)		
nouveau 2024	jusqu'à 12 ml	100,00 €
nouveau 2024	de 12,1 ml à 20 ml	150,00 €
nouveau 2024	de 20,1 ml à 28 ml	200,00 €
nouveau 2024	de 28,1 ml à 35 ml	250,00 €
nouveau 2024	de 35,1 ml à 43 ml	280,00 €
nouveau 2024	Supérieur à 43,1 ml	350,00 €
AIRE DE REPARATION NAVALE : RETR. Des EAUX, DECHETS et NETTOYAGE TP * Eaux de ruissellement ** hors déchets encombrants (Forfait, sauf si durée supérieure à 30 jours: mensuel)		
	jusqu'à 12 ml	57,62 €
	de 12,1 ml à 20 ml	92,64 €

Construction et réparation navale Concarneau - 2024

GRILLE TARIFAIRE (en euros H.T.)

		TARIF 2024
	de 20,1 ml à 28 ml	115,24 €
	de 28,1 ml à 35 ml	161,57 €
	au-delà de 35,1 ml	230,49 €
	Supérieur à 43,1 ml ou séjour supérieur à 30 jours	265,00 €
CHARIOT AUTO MOTEUR : MANŒUVRE (étude, install, repli ...)		
	jusqu'à 20 ml	282,47 €
	au-delà de 20,1 ml	395,45 €
CHARIOT AUTO MOTEUR : MANUTENTION (taux horaire)		
	jusqu'à 50 Tonnes	1 355,82 €
	de 51 T à 100 T	1 468,81 €
	de 101 T à 200 T	1 525,31 €
	de 201 T à 300 T	1 553,55 €
	au-delà de 301 T	1 581,80 €
CHARIOT AUTO MOTEUR : CALAGE d'un navire déplacé		
	jusqu'à 12 ml	92,64 €
	de 12,1 ml à 20 ml	167,22 €
	de 20,1 ml à 28 ml	225,97 €
	de 28,1 ml à 35 ml	282,47 €
	de 35ml à 43ml	316,36 €
	supérieur à 43,1ml	Nous consulter
LOCATION DE TINS en V (par bateau)(batiment sablage)(j.calendaires)		
	jusqu'à 12 ml	23,06 €
	de 12,1 ml à 20 ml	28,81 €
	de 20,1 ml à 28 ml	34,57 €
	de 28,1 ml à 35 ml	46,10 €
	de 35ml à 43ml	57,62 €
	Supérieur à 43,1 ml ou quantité supérieur à 3	74,20 €
CALE SECHE : ENTREE SORTIE		
	Navire sans relevé de varangues	4 462,93 €
	Majoration pour relevé de varangues	2 621,26 €
CALE SECHE : SEJOUR jours ouvrables (y compris à flot)		
	jusqu'à 4.000 m ³	621,43 €
	de 4.001 à 7.000 m ³	734,41 €
	au-delà de 7.001 m ³	903,88 €
PRESTATIONS ANNEXES CALE SECHE		
	Eau douce (m ³)	4,52 €
	Raccordement eau douce (connexion/déconnexion)	106,22 €
	Electricité (kwh)	0,44 €
	Raccordement électricité	115,31 €
	Eau de mer (jours calendaires)	58,79 €
	Raccordement eau de mer	273,16 €
	Coupée - Installation/retrait	338,96 €

Construction et réparation navale Concarneau - 2024

GRILLE TARIFAIRE (en euros H.T.)

		TARIF 2024
	Coupée - Location (jours calendaires)	46,32 €
	Bureau armateur (jours calendaires)	23,06 €
	Eclairages fond de forme pour Tx de nuit (nuit)	28,08 €
	Eclairage terre-plein (nuit)	48,14 €
	Découpage d'un tin sous le navire	881,28 €
	Nettoyage CALE SECHE	960,38 €
	Bennes pour déchets industriels 6m ³ (jours calendaires)	10,37 €
	Pose de la benne 6m ³	149,82 €
	Echange ou retrait de la benne 6m ³	259,30 €
	Traitements déchets classe 2 (la tonne tout venant)	198,22 €
	Enlèvement détritux domestiques (750l)(sem)	64,53 €
	Enlèvement des détritux(750l)(vidage suppl)	54,17 €
	Prestations spécifiques sur déchets	Nous consulter
CALE DE LANCEMENT DU ROUDOUC		
	Utilisation de la cale (par des professionnels, par mvt)	8,47 €
PRESTATIONS ANNEXES AIRE DE REPARATION NAVALE et QUAIS		
	Air comprimé (sur demande)(h)	12,79 €
	Eau douce (m ³)	4,52 €
	Raccordement eau douce (connexion/déconnexion)	106,20 €
	Electricité (kwh)	0,44 €
	Electricité 16A (j calendaires)	3,84 €
	Electricité 32A (j calendaires)	31,76 €
	Electricité 63A (j calendaires)	42,79 €
	Electricité 80A (j calendaires)	50,05 €
	Electricité 125A (j calendaires)	76,53 €
	Electricité 160A (j calendaires)	100,10 €
Nouveau 2024	Eclairage terre-plein (nuit)	30,00 €
	Raccordement électricité	115,31 €
	Echelles (jours calendaires)	5,87 €
	Tour (jours calendaires)	22,60 €
	Tour 7,50m (jours calendaires)	31,80 €
	Location de tins de calage (j.calendaire)	0,57 €
	Location de tins basculants (j.calendaire)	11,52 €
	Location de tins coulissants (j.calendaire)	4,61 €
	Forfait nettoyage ASCENSEUR	126,77 €
	Forfait nettoyage + décapage ASCENSEUR	253,54 €
	Forfait nettoyage ELEVATEUR A SANGLES	69,14 €
	Forfait nettoyage + décapage ELEVATEUR A SANGLES	138,30 €
	Nettoyage TP avec retraitement des déchets	426,41 €
	Plongeur ELEVATEUR A SANGLES 1ère manœuvre	161,57 €
Nouveau 2024	Equipe plongeurs pour travaux spécifiques ou narguilé (équipe 3 -1 plongeur à l'eau) (h)	480,00 €
	GRUE 80T	310,71 €

Construction et réparation navale Concarneau - 2024

GRILLE TARIFAIRE (en euros H.T.)

		TARIF 2024
	GRUE (camion rouge)	178,51 €
	TREUILS EI (heure)	54,23 €
	BALAYEUSE avec chauffeur (heure)	71,18 €
	Bollard de traction	225,97 €
MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL		
	chef de manoeuvre (h)	61,26 €
	Agent (h)	49,00 €
	Technicien spécialisé (h)	89,10 €
	Ingénieur - cadre technique	126,98 €
REMORQUAGE (longueur hors tout du navire)(par remorqueur)(par heure)		
	T1 : 0 < L > 25	562,28 €
	T2 : 25,01 < L > 40	888,62 €
	T3 : 40,01 < L > 50	1 053,99 €
	T4 : 50,01 < L > 80	1 416,71 €
	T5 : 80,01 < L > 100	1 888,58 €
	T6 : 100,01 < L > 130	2 249,10 €
REMORQUAGE par vedette "PORTZIC" ou "PENFELD" BP 3T		
	Tarification de jour (heure)	722,14 €
	Tarification de nuit, week-end ou jour férié (heure)	939,33 €
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME (m² par an) (sauf indications)		
	Redevance terre plein	4,85 €
	Redevance terre plein BATI	8,34 €
	Redevance terre plein à usage commercial	56,68 €
	Location terre plein à usage commercial (événementiel) (m ² /jour)	0,56 €
	Location terre plein non directement utilisé pour un usage portuaire	28,34 €
	Location terre plein activités non maritimes commerciales ou restauration	28,34 €
	Location terre plein pour stockage conteneurs, bungalow, autres (m ² /jour calendaire)	0,24 €
	Majoration pour les droits réels	35%
	Location de locaux bruts à caractère économique et commercial	142,07 €
AUTRES SERVICES		
Nouveau 2024	Traitements déchets: enlèvement encombrants	19,21 €
	Vente émetteur Badge NOIR ouverture totale	39,55 €
	Vente émetteur Badge VERT ouverture partielle 1ml	22,60 €
	Vente Télécommande 2 canaux	56,50 €
	Location barrière Héras (forfait)	225,97 €
	Stationnement ponton (** idem port plaisance)	**
	Stationnement ponton réparation (ml/jour)	2,39 €
	Stationnement ponton réparation (ml/mois)	23,00 €
	Stationnement ras débordoir (ml/jour)	2,44 €
	Stationnement navires bord à quai (ml/jour)	2,44 €
	Stationnement navires bord à quai (ml/mois)	18,14 €
	Stationnement sur parking (** idem Ville)	**



Construction et réparation navale Concarneau - 2024

GRILLE TARIFAIRE (en euros H.T.)

		TARIF 2024
	Redevance plan d'eau pour ponton	9,73 €
	Redevance pontons estacade sud	40,41 €
	Taxe forfaitaire encombrement des voies et zones de travail	583,82 €

MAJORATIONS

50% en dehors des heures ouvrables: 8h -18h

100% les samedis et nuits: 22h - 5h

200% dimanches et jours fériés

COMMENTAIRES

Tarifs indicatifs

Sous réserve de la stabilité des cours d'achat des énergies,eau, électricité.

Mise au sec et manutention de navires : tarifs indicatifs, ne valant pas faisabilité. Sur demande un devis sera établi et la faisabilité contrôlée, notamment pour les navires de plaisance, yachts, navires du patrimoine, remorqueurs....

Sauf indications, la facturation se fait en jours calendaires, non fractionnables. La facturation des séjours au sec se fait en jours ouvrables. Les dimanches et jours fériés, lorsqu'ils sont travaillés, sont facturés.